

**Metz**

## Insultes, outrages : il fait « vivre l'enfer » aux policiers

Un homme de 49 ans a été jugé par le tribunal judiciaire de Metz pour avoir insulté et outragé des policiers pendant sa garde à vue, dans la nuit du 4 août. Un dossier « pathétique, désespérant et révoltant », déplore le ministère public. Le prévenu, déjà connu de la justice, a reconnu des problèmes d'addictions.

Par **Ronan BARDET** - 08 août 2022 à 20:10 - Temps de lecture : 2 min



Le prévenu a fait vivre « 36 heures d'enfer » au commissariat, selon l'avocat des fonctionnaires de police. Photo RL /Gilles WIRTZ

« Ce n'est pas parce qu'ils en ont l'habitude que les policiers ont besoin de se faire insulter à 2 h du matin ! » La présidente du tribunal judiciaire de Metz, Valérie Rossburger, a tancé un quadragénaire, ce lundi 8 août. L'homme était jugé pour outrage envers des fonctionnaires de police et exhibition sexuelle.



[Blog Conforama: déco de Noël](#)  
[Sponsorisé par Conforama](#)  
[Découvrez les tendances déco pour Noël sur le Blog Conforama](#)  
[Voir Plus](#)

## Sous emprise de l'alcool

Dans la nuit du 4 août, les forces de l'ordre sont sollicitées car un individu est ivre dans les parties communes d'un immeuble de Metz. L'homme avait consommé 50 cl de vodka, une bouteille de vin blanc et une dizaine de bières. À la vue de son état, les fonctionnaires de police l'amènent à l'hôpital de Mercy. Dans la salle d'attente, il commence à les insulter copieusement avec un vocabulaire fleuri. Des propos disgracieux qu'il a tenus également lors de son transport vers l'hôtel de police.

Placé directement dans les geôles, l'homme a continué à lancer des noms d'oiseaux aux forces de l'ordre. Il s'est ensuite déshabillé et a exhibé ses parties intimes, avant d'outrager une policière. Il a ensuite déféqué et souillé les murs et la caméra de surveillance de sa cellule. Enfin, il a refusé de se soumettre au test d'alcoolémie.

## Un lourd casier

Devant les magistrats, le prévenu le reconnaît, il a un problème d'addiction avec l'alcool et l'héroïne. Une problématique qui se retrouve dans la vingtaine de mentions que son casier comporte, dont la plus ancienne remonte aux années 90. Quatre d'entre elles font déjà état d'outrages envers les forces de l'ordre. « Vu la quantité d'alcool que vous avez prise ce soir-là, on se demande comment vous avez échappé au coma éthylique », commente la présidente.

« C'est 36 heures d'enfer qu'il a fait vivre au commissariat, s'insurge Me Patrick-Alexandre Degehet, avocat des policiers qui se sont constitués parties civiles. Les propos qu'il a tenus envers les fonctionnaires de police, c'est inadmissible et d'une indécence totale. » Un discours repris par le ministère public qui a qualifié le dossier en trois adjectifs : « Pathétique, désespérant et révoltant ».

De son côté, Me Thomas Guyard, l'avocat du prévenu, a rappelé que l'expert psychiatrique reconnaissait que l'homme n'était « ni dangereux pour lui, ni pour les autres », et que son dernier placement sous bracelet électronique avait « tenu jusqu'au bout ».

Dans son délibéré, le tribunal a suivi les réquisitions du parquet. Il a condamné l'individu à huit mois d'emprisonnement et décidé de son maintien en détention.

[Faits-divers - Justice](#)[Metz](#)[Metz-ville 57B](#)[Edition Metz et agglomération](#)[Moselle](#)

### À LIRE AUSSI

#### Configurez DS 4, une vision inédite de l'automobile

DS Automobiles | Sponsorisé

[En savoir plus](#)

#### Réalisez vos projets

Cofidis | Sponsorisé